

AMAP du Carouge
Contrat d'engagement 2021 des adhérents de l'association :
Œufs frais

CONTRACTANTS :

PRODUCTEUR

NOM: Franck VINCENT

Adresse : 1618, route de St Germain
01270 Villemotier

Téléphone : 06 73 91 19 88

04 74 51 54 12

Courriel : franckv@wanadoo.fr

AMAPIEN

NOM Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone: _____

Courriel : _____

TERMES DU CONTRAT :

Ce contrat instaure un partenariat entre moi, Amapien, et M. Franck Vincent producteur d'œufs frais. En y adhérant, je préachète des œufs, je manifeste ma solidarité envers un producteur engagé dans une démarche de production « Bio » et contribue à faire vivre sa ferme de proximité, respectueuse des animaux et de l'environnement. Je l'aide à mieux gérer son volume de production et je consomme des œufs frais dont je connais la provenance et les méthodes de production

Deux formules : **6 œufs par semaine = 2,20€ ; ou 12 œufs par semaine = 4,40€**

La durée du contrat : 48 semaines ; jusqu'au JEUDI 30 décembre 2021 (semaine 52) reconductible. (aménagement des livraisons les semaines 6 ; 8 et 51 ; 52)

Le paiement au producteur (envoi et encaissement du chèque) : Se reporter au tableau. Le montant des chèques est lissé, (arrondi aux centimes supérieurs, ou inférieurs.)

Montant des chèques : Se reporter au tableau

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR :

M. Vincent propose des œufs frais produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. (Code « 0 » sur la coquille) Les œufs livrés dateront au plus de **10 jours** après la ponte. Les œufs restent donc consommables 18 jours La livraison sera assurée chaque semaine; le vendredi entre 17h30 et 19h. (attention aux périodes de suspension des livraisons !) Elle s'effectue dans des conditionnements (boîtes à œufs) fournies par les amapiens, (réduction des emballages inutiles) toutefois des boîtes « de secours » seront mises à disposition par le producteur.

En cas de rupture de contrat du fait du producteur, les chèques restants seront restitués à l'Amapien.

Le partenariat avec l'AMAP repose sur une quantité maximale de 120 œufs par livraison (= 10 douzaines)

ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN

Les chèques correspondant à la période d'engagement seront remis au Collecteur-Référent lors de la signature du présent contrat. **Chaque chèque est rempli à l'ordre de Franck Vincent.** Ils seront successivement encaissables dès leur remise au producteur. En cas d'incapacité de réceptionner ou faire réceptionner la livraison par un tiers, elle sera perdue et non remboursée.

Les amapiens peuvent choisir parmi les formules suivantes. (Rayer les mentions inutiles)

	6 œufs / semaine	12 œufs / semaine	Date de remise des chèques
6 chèques	17,60€	35,20	9 ; 18 ; 27 ; 36 ; 45 ; 51
3 chèques	35,20	70,40	18 ; 36 ; 51
2 chèques	52,80€	105,60	18 ; 45
total	105,60	211,80	Si un seul chèque remise semaine 9

Démission: en cas de rupture de contrat du fait de l'Amapien, l'association examinera au cas par cas l'éventualité d'un remboursement.

Fait à :

Signature du Producteur :

Le :

Signature de l'Amapien :

Merci de remplir le contrat en 3 exemplaires : un pour l'Amapien, un pour le Collecteur-Référent, un pour le Producteur.

Contacts:

Référent: Bernard Emeraud, route de Romanèche, 01270 Coligny, 04 74 30 11 51, 06 84 74 03 71

Courriel : orgent@free.fr ou bemeraud@live.fr

Lieux de distribution :

- chez **Sylvain Pathoux**, maraîcher, 148, impasse du Carouge, 01270 VILLEMOTIER

- ou chez **Franck Vincent**, 1648, route de Saint Germain 01270 VILLEMOTIER **en cas de non-distribution de légumes**

Site internet: amapducarouge.fr